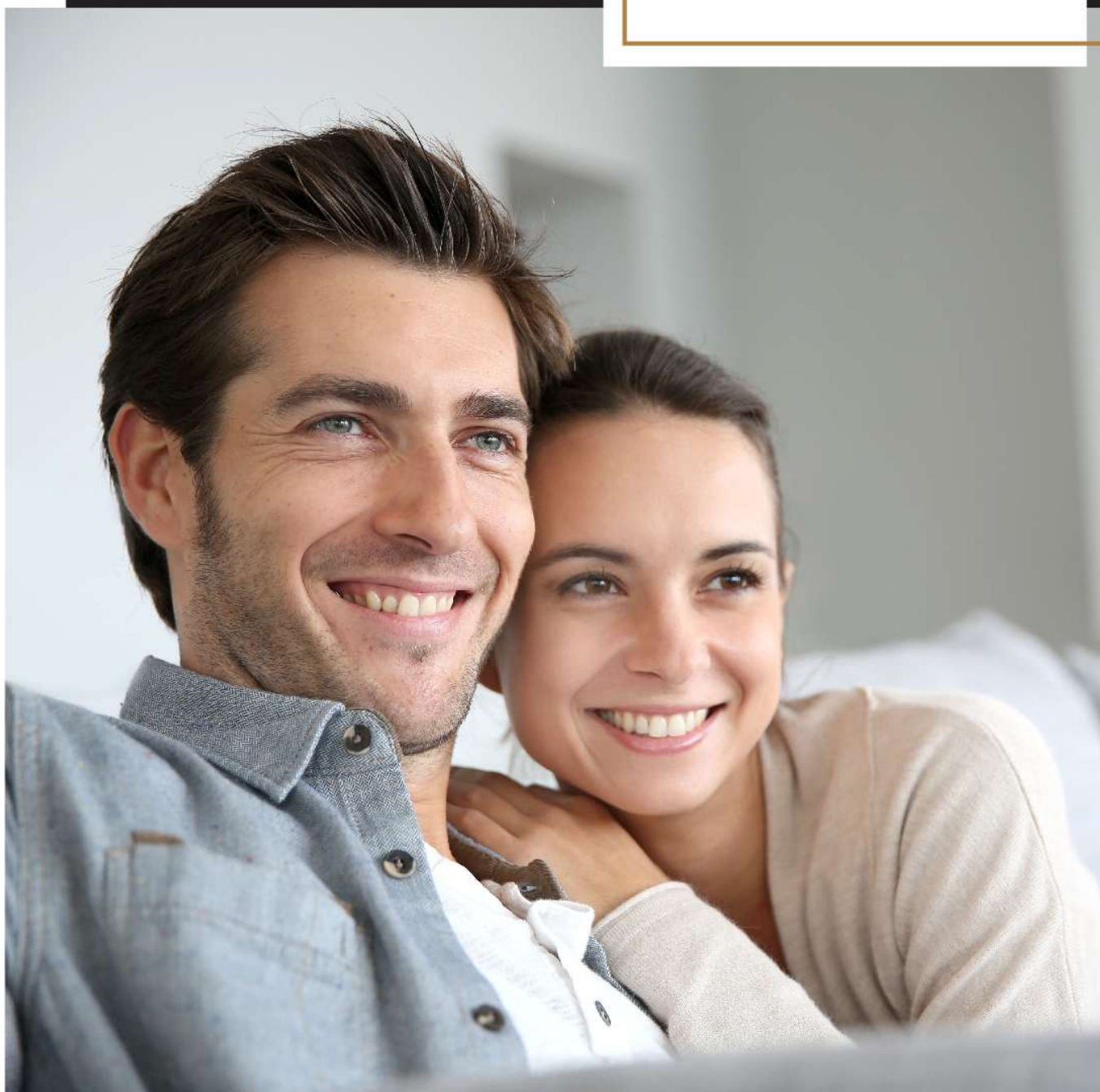


Jaymar

GUIDE DE
GARANTIE



FÉLICITATIONS !

Nous vous félicitons d'avoir acheté un meuble rembourré Jaymar. Notre entreprise fabrique des meubles de qualité depuis 1956. Chaque pièce est conçue et confectionnée conformément aux normes les plus élevées en matière de qualité et de durabilité. Ce produit a été fait sur mesure en vue de vous procurer des années de beauté, de confort et d'agrément.

1. INFORMATION SUR VOTRE NOUVEAU MEUBLE

Votre meuble a été solidement emballé afin d'éviter tout dommage pendant le transport. Par conséquent, il peut présenter des plis ou des creux irréguliers qui disparaîtront graduellement à l'usage. Vous pouvez tapoter légèrement les coussins et les dossiers avec vos mains pour leur redonner leur forme initiale. Vous remarquerez peut-être que le poly mousse est plus ferme que celui du mobilier que vous avez essayé chez votre détaillant ou notre salle de montre au moment de votre achat. Ce fait est attribuable au matériau de haute densité que nous utilisons et qui nécessite une période « d'assouplissement ». Il s'adoucira à mesure que vous utiliserez votre meuble. Si les coussins sont amovibles, assurez-vous d'en faire la rotation régulièrement afin de vous assurer que l'usure de la mousse et du recouvrement se font de façon uniforme. Si votre produit est muni de pieds en bois, il se peut qu'ils présentent une certaine variation de couleur ou de veinage naturel.

Veillez lire les conditions de la garantie Jaymar, afin de connaître les instructions relatives à l'entretien et à la protection de votre meuble.

2. VOS GARANTIES

La garantie légale du vendeur (le détaillant) s'applique avant toute autre garantie, y compris la garantie du fabricant. Cette garantie légale est prévue par la Loi sur la protection du consommateur et assure que les biens achetés sont conformes, durables et aptes à servir à l'usage auquel ils sont destinés. Elle est implicite et gratuite, ce qui signifie que le consommateur y a droit automatiquement, sans avoir besoin de la demander ou de payer pour elle.

Sachez que la garantie prolongée offerte par certains détaillants est un ajout à la garantie du fabricant Jaymar. Cette garantie qui vous ait offert par votre détaillant, vous permet de protéger votre mobilier sur une plus longue durée et vous protège contre plusieurs imprévus qui ne seraient pas couverts par la garantie Jaymar. Celle-ci est donc une garantie complémentaire.

1. **Garantie légale de qualité et de durabilité (Responsabilité - Détaillant) :** Assure que le produit acheté pourra servir à un usage normal pendant une durée raisonnable, en fonction du type de bien, de son prix, et des conditions de l'achat.
2. **Garantie légale de conformité (Responsabilité - Détaillant) :** Le bien doit être conforme à la description donnée par le vendeur et correspondre à ce qui est annoncé, en plus de respecter toutes les normes de sécurité.
3. **Garantie du fabricant (Responsabilité - Fabricant) :** C'est une garantie supplémentaire offerte par le fabricant, souvent sous forme de garantie limitée pour une certaine période. Celle-ci peut offrir des avantages complémentaires, mais elle ne remplace en aucun cas la garantie légale.

Il est de la responsabilité de nos partenaires détaillants de prendre en charge la gestion et résolution des requêtes clients via leur service à la clientèle interne, tout en respectant leur politique d'achat ainsi que la garantie légale. Si par la suite, le détaillant nécessite le support du manufacturier (Jaymar) pour certains cas particuliers, il pourra en faire la requête.

En cas de réclamation, vous devez, en tout temps contacter votre détaillant.

NOTRE CUIR

3. INFORMATION SUR LE CUIR

Sachez que le cuir est un produit naturel qui nécessite un entretien. Cependant, le seul entretien recommandé selon nos fournisseurs (tanneries) est le nettoyage avec un chiffon légèrement humide. Les tests démontrent que toute utilisation de produits nettoyants ou de crèmes pourrait causer des dommages sur le recouvrement du mobilier. Il est donc **impératif** de ne pas utiliser de nettoyants ou de crèmes afin de profiter de notre garantie sur le cuir. Jaymar vous offre une garantie de 5 ans sur tous ses cuirs.

4. LA NATURE DU CUIR

Le cuir est un produit de la nature donc ne peut être uniforme. Les variations de couleur ou de texture et celles des marques naturelles visibles susceptibles de se trouver à certains endroits sur le produit ne sont pas considérées comme étant des défauts, mais plutôt comme des caractéristiques distinctes qui ne font qu'ajouter à la beauté et à la qualité du cuir. Par sa nature, le cuir possède une certaine élasticité et il s'adapte facilement à la forme du corps, il faut donc s'attendre à ce que les coussins les plus souvent utilisés soient quelque peu étirés. Avec l'utilisation normale de la mousse de votre nouveau mobilier, le cuir suivra la forme des assises, des dossiers, et des appui-têtes.

Par conséquent; dès les premiers mois d'utilisation, il sera normal que certains plis soient présents. C'est ce qui fait la beauté naturelle du cuir.

Étant donné que chaque cuir est unique, Jaymar ne peut garantir que les cuirs utilisés pour les échantillons chez votre détaillant et/ou notre salle de montre ou, que les meubles achetés précédemment seront identiques sur les plans de la couleur, de la texture et de la fleur. En outre, vous devriez être conscient du fait que même si les meubles en cuir sont censés être extrêmement résistants à l'usage, leur apparence change au fil des années.

SOIN DES PRODUITS

Toute application d'un produit d'une tierce partie annule la garantie du fabricant Jaymar.

5. SOIN DU CUIR

Le cuir nécessite un entretien adéquat afin d'assurer sa durabilité et la conservation de sa beauté. *L'omission de nettoyer le cuir pourrait entraîner une usure prématurée.*

- Nettoyez le cuir régulièrement à l'aide d'un chiffon humide afin d'enlever la graisse, la poussière et la saleté.
- Évitez la lumière directe du soleil.
- Placez le meuble à une distance minimum de 50cm (20 pouces) d'un radiateur ou d'un générateur d'air chaud.
- Évitez l'assèchement. Le taux d'humidité normal d'une résidence est l'environnement recommandé pour le cuir (40%).

NOS TISSUS

6. SOIN DES TISSUS

Les fabricants de tissus recommandent qu'un époussetage et nettoyage à l'aspirateur soit fait sur une base régulière. Les coussins amovibles doivent être secoués régulièrement. Les taches doivent être nettoyées selon les codes de nettoyage indiqués sur vos produits Jaymar. Si les codes de nettoyage ne sont pas disponibles, contactez le marchand qui vous a vendu le produit.

7. LÉGENDE DE NETTOYAGE

- D -** Nettoyage à sec seulement.
- MSW -** Nettoyer à l'eau avec détergent délicat.
- P -** Nettoyage à sec dans des dissolvants sauf le trichloréthylène. Le nettoyage à sec professionnel est recommandé. ATTENTION : L'utilisation de solvants à base d'eau ou détergent peut causer le rétrécissement excessif. Les taches d'eau peuvent devenir permanentes et difficile à faire disparaître avec des solvants à nettoyage.
- S -** Nettoyez ces tissus avec un dissolvant pur (produits à base de pétrole distillé, Énergine, Carbona, Renuzit, ou tous autres produits semblables) dans une pièce bien aérée. Un nettoyage par un service professionnel est recommandé. ATTENTION: L'utilisation de dissolvant à base d'eau ou à base de détergent peut occasionner un froissage excessif, aussi les taches d'eau demeureront en permanence. Évitez les produits contenant du tétrachlorure de carbone car ils sont très toxiques. Pour éviter les taches incrustées, brossez ou passez l'aspirateur régulièrement.
- SW -** Nettoyez ce tissu avec la mousse d'un détergent à base d'eau ou avec un dissolvant, Engine, Carbona, Renuzit ou tous produits semblables peuvent être utilisés. Un nettoyage par un service professionnel de nettoyage est recommandé. Pour prévenir les taches incrustées, brossez ou passez l'aspirateur régulièrement.
- W -** Nettoyez ce tissu avec la mousse d'un détergent liquide pour enlever les taches incrustées. Plusieurs dissolvants domestiques sont dommageables à la coloration et la durabilité de ces tissus. Un nettoyage par un service professionnel de nettoyage est recommandé. Pour prévenir les taches incrustées, brossez ou passez l'aspirateur régulièrement.
- WS -** Voir SW.

NOTRE GARANTIE

8. GARANTIE SUR LA MAIN-D'OEUVRE

Jaymar offre une garantie d'un (1) an sur la main d'œuvre et la fabrication s'appliquant sur tous les sofas, causeuses, fauteuils, poufs, modulaires et sofa-lits rembourrés, lits rembourrés fabriqués par Jaymar. Les produits Jaymar sont garantis pour l'acheteur d'origine contre tous défauts de fabrication et défauts des pièces. La garantie est en vigueur à partir de la date de livraison chez l'acheteur d'origine.

Dans la période d'un (1) an suivant la date de livraison, Jaymar paiera, sans coût supplémentaire pour l'acheteur initial de l'article chez un détaillant, les frais de main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses. Aux termes de la présente garantie, la seule responsabilité de Jaymar se limite à la réparation ou, à son choix, au remplacement de ces pièces. Si une inspection de service initiale s'avérait nécessaire aux termes de la garantie, les frais de cette inspection seraient couverts par Jaymar. Aucun frais de transport ne sera assumé par Jaymar. Plus précisément, advenant le cas où l'inspection démontrerait qu'aucune réparation n'est nécessaire, les frais de service initial seront payables par l'acheteur final à la tierce partie.

Après un (1) an, l'acheteur d'origine sera responsable pour tous les coûts relatifs à la main-d'œuvre et au transport. Voir la garantie sur les pièces indiquée plus bas.

Le terme « défectueux » utilisé dans cette garantie est défini comme un défaut ou un manque qui affectent l'usage de base pour lequel le produit est fabriqué.

La garantie Jaymar fournit la couverture à l'acheteur d'origine seulement si le produit a été acheté chez un marchand autorisé de Jaymar, et est non transférable à une deuxième ou troisième personne.

9. GARANTIE À VIE LIMITÉE

Charpente, ressorts ou sangles

Le châssis en bois, les ressorts, serpentins et sangles sont couverts contre tout bris dû à la fatigue du métal ou contre le desserrement du châssis en bois. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Mécanismes de mobilier inclinable

Les mécanismes de nos meubles inclinables sont garantis contre les défauts de matériel et de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Tout craquement ou grincement mineur entendu du mécanisme de métal ou la carcasse de bois sont normaux, ils ne sont pas couverts par notre garantie.

10. GARANTIE SUR LES PIÈCES

MATÉRIEL COUVERT

La garantie Jaymar ne couvre pas les dommages causés par un mauvais usage, la saleté excessive, des méthodes de nettoyage incorrectes ou non approuvées (voir Soins des Produits pour les détails), les traitements chimiques, l'exposition directe aux rayons solaires ou décoloration. Ces situations annuleront la garantie.

Composantes électroniques – Garantie d'un (1) an

Les dispositifs électroniques sont garantis contre les défauts de fabrication.

Couture – Garantie de deux (2) ans

Tous nos fils de couture de finition sont en nylon de qualité supérieure pour empêcher l'effilochage et offrir une longévité au mobilier. Les coutures sont garanties sur le piquage du tissu contre tout vice de matériel ou de fabrication, toute déchirure ou séparation du tissu ou du cuir, sous réserve de conditions normales d'usage résidentiel.

Mécanisme d'appui-tête ajustable - Garantie de cinq (5) ans

Les mécanismes d'appui-tête sont garantis contre les défauts de matériel et de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Mécanismes et matelas des sofa-lits – Garantie de deux (2) ans

Les mécanismes des sofa-lits et les matelas des sofa-lits sont garantis contre toute défectuosité des matériaux et tout défaut de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du fabricant.

Mécanismes des lits avec rangement – Garantie de deux (2) ans

Les mécanismes des lits avec rangement sont garantis contre toute défectuosité des matériaux et tout défaut de fabrication. La garantie est respectée selon la disponibilité des pièces du manufacturier.

Moteur de l'inclinable – Garantie de trois (3) ans

Le moteur de l'inclinable est garanti contre les défauts de fabrication.

Sièges de mousse et composants rembourrés de fibres – Garantie de cinq (5) ans

Tous les coussins ramolliront à l'usage et épouseront la forme de l'utilisateur. Ce ramollissement est considéré comme normal et n'est en aucun cas considéré comme un défaut de fabrication. Les dessus de sièges, dossiers et bras rembourrés de fibres s'affaisseront à l'usage. Ceci est propre au design des produits qui sont rembourrés et enveloppés de fibres. Un secouage régulier prévient l'affaissement des fibres intérieures et prolongera l'éclat de ces produits.

Rembourrage de coussins de sièges et ou dos en plumes : Certains modèles ont le rembourrage de coussin de siège et ou de dos en plume. Dans ces modèles, les coussins de siège et de dos sont dans une enveloppe 100% coton à l'épreuve de plumes. Malgré l'enveloppe, il se peut qu'à l'occasion les plumes s'échappent et, c'est considéré normal dans l'industrie.

11. CUIR - GARANTIE DE CINQ (5) ANS

Les cuirs choisis avec soin par Jaymar et soumis à un usage normal, leur longévité dépassera largement sa garantie.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par des brûlures, coupures, tous genres d'égratignures (griffes d'animaux, bague, les ongles etc.), l'exposition au soleil, ou autre source de chaleur, la décoloration causée par le sébum du cuir chevelu et procédé de nettoyage non recommandé, ainsi que l'application de produits sur le cuir.

Le cuir est un produit naturel et de ce fait, chaque peau présente ses propres caractéristiques. Les variations de tons, de grain, de texture et de motifs des follicules pileux d'origine, la présence de cicatrices, de marques faites par l'éleveur ou de vergetures, d'encoques, d'égratignures et de rides sont des caractéristiques du cuir et **ne sont pas** considérées comme des défauts.

Notez que si une pièce de cuir du mobilier devenait défectueuse, Jaymar remplacera strictement cette pièce de cuir sans frais avec le cuir de la teinte se rapprochant le plus près du cuir d'origine. En considérant que le cuir d'origine aura vieilli en beauté avec le temps et que sa teinte aura plus ou moins changée selon le nombre d'années d'acquisition du mobilier de cuir.

12. TISSUS - GARANTIE DE DEUX (2) ANS

La garantie couvre les coutures qui s'ouvrent et qui s'effilochent et la main d'œuvre. Étant donné que la couleur des lots de teinture peut varier conformément aux tolérances commerciales, la couleur des tissus peut être différente de celle des échantillons. Jaymar ne peut garantir que le lot de teinture sera exactement comme celui de l'échantillon utilisé chez un détaillant, salle d'exposition ou un meuble acheté précédemment.

Cette garantie ne couvre pas les déchirures, le *boulochage le rétrécissement, ni la migration de fibres. L'écrasement des tissus des velours et de la microfibre est une caractéristique propre à ces tissus doux et pelucheux et n'est pas considéré comme un défaut de fabrication. La garantie est nulle dans les cas de salissure excessive, de nettoyage ou d'usage inapproprié, ou quand le tissu fait l'objet d'un traitement.

13. TISSU DU CLIENT (C.O.M.):

Étant donné que le tissu est choisi par le client, ce dernier doit s'assurer de sa qualité. Jaymar ne peut tester ou juger de la qualité par rapport à notre propre sélection de tissus Jaymar qui sont soigneusement sélectionnés, analysés et testés.

Cela étant dit, Jaymar ne peut se rendre responsable de sa durabilité ou de leur réaction lors de la couture, ou lors de son rembourrage. Conséquemment, aucune garantie n'est accordée aux tissus choisis par les clients (C.O.M.) pour l'ensemble de ces raisons.

14. GÉNÉRALITÉS

- A) Toute modification que l'on apporte à un produit Jaymar et qui n'est pas conforme aux spécifications du fabricant annule la garantie. Si le consommateur effectue une telle modification, il en assume les risques.
- B) Jaymar ne fait aucune promesse de remboursement ou de remplacement de ses produits – seules les réparations seront faites conformément à notre garantie.
- C) La garantie ne s'applique pas aux produits Jaymar qui ont été utilisés de façon inadéquate, qui ont été endommagés en raison d'un accident, qui ont été modifiés, qui ont été manipulés ou installés incorrectement ou qui ont été réparés par une personne autre qu'un représentant autorisé de Jaymar.
- D) La garantie de Jaymar pourrait ne pas s'appliquer lorsque le produit a été utilisé de façon inégale.

15. ATTENTION

- Ne pas bouger votre mobilier dans votre maison sans les avoir préalablement enveloppés d'une couverture protectrice, incluant les coins, les pattes et le bas des meubles. Ceci évitera de causer des dommages à vos planchers et à vos murs et aidera à prévenir les dommages sur vos meubles.
- Ne pas exposer les cuirs et tissus à l'encre, javellisant, substances huileuses, liquides, huiles corporelles, détergents forts (incluant détergents pour lessive) produits chimiques et objets coupants puisque ceux-ci pourraient occasionner des dommages.
- Ne pas exposer les cuirs et tissus au soleil ou à des sources de lumières extrêmes puisque ceux-ci pourraient les décolorer et les endommager.
- Ne pas enlever les housses de sièges pour un nettoyage à sec ou un lavage séparé.

16. SÉCURITÉ

Soyez extrêmement prudents quand vous manipulez les mécanismes et les composantes électroniques en vous assurant que le repose-pied et toutes les parties motrices sont libres de tous obstacles.

- **Ne pas** laisser le fauteuil inclinable en position couchée quand vous ne l'utilisez pas.
- **Ne pas** laisser un enfant jouer ou opérer le mécanisme d'un meuble inclinable.
- **Ne pas** se mettre debout sur un fauteuil, et ne pas s'asseoir sur les appuis-pieds
- **Ne pas** enlever les housses de sièges pour un nettoyage à sec ou un lavage séparé.
- **Ne pas** s'asseoir sur les bras des fauteuils.
- Nos fauteuils inclinables ne doivent jamais rester en position inclinée lorsque vous vous levez. Cela pourrait faire basculer le fauteuil vers l'avant et causer des lésions corporelles. Vous devez toujours fermer le mécanisme avant (vous entendrez le mécanisme de l'appui-pied se verrouiller). Les mécanismes électriques n'ont pas de verrouillage, mais doivent être complètement fermés avant de vous lever pour votre sécurité.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer aux feuilles d'instructions des produits et à leur mise en garde, si nécessaire. Si ces directives ne sont pas suivies adéquatement, il pourrait y résulter des blessures et/ou des dommages.

17. CONDITIONS

Jaymar ne fait aucune promesse de remboursement ou de remplacement de ses produits – seules les réparations seront faites conformément à la garantie du fabricant.

À l'intérieur du délai de la présente garantie du fabricant, Jaymar s'engage à remplacer ou réparer, à son gré, tout produit ou partie d'un produit trouvé défectueux à cause d'un vice de matériau ou de fabrication. Jaymar déterminera la cause et la nature du défaut, la nécessité du remplacement ou de la réparation, le mode de règlement ou toute autre question liée à l'état du meuble.

18. EXCLUSIONS

La garantie du fabricant s'applique uniquement à l'acheteur initial et elle n'est pas transférable. Les meubles achetés par une corporation dans le but d'en faire une utilisation commerciale, ou les meubles destinés à l'utilisation du grand public, tel que les démonstrateurs, ne sont pas couverts par cette garantie.

Toute garantie implicite, y compris les garanties de valeur marchande et de convenance à des fins particulières, est limitée à la durée de la garantie expresse offerte sur ce produit. Cette garantie limitée est exclusive et tient lieu de toute autre garantie verbale ou écrite, expresse ou implicite. Jaymar ne sera d'aucune manière tenue responsable en vertu de cette garantie, ou autrement, pour les dommages indirects, ou accessoires résultant de l'usage ou la perte d'usage du matériau.

Certains états ou certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires; par conséquent, il se peut que les limitations définies ci-dessus ne s'appliquent pas dans votre cas. La présente garantie vous confère des droits spécifiques reconnus par la loi et il est possible que des droits supplémentaires soient applicables dans d'autres états ou provinces.

Modèle plancher et démonstrateur

Les modèles de plancher et les produits de démonstration vendus aux consommateurs sont exclus des garanties du fabricant. Ces produits, bien que fonctionnels, peuvent avoir été utilisés dans le cadre d'expositions en magasin et peuvent présenter des signes d'usure ou des imperfections mineures. Le détaillant a l'obligation d'informer le consommateur selon les règles en vigueur.

Cette garantie ne couvre pas :

- des meubles démonstrateurs, de location, d'affaires, commerciaux, institutionnels ou de tout autre usage non résidentiel;
- produits achetés TEL QUEL, usagés ou en vente ferme;
- des produits vendus endommagés ou en liquidation;
- des produits considérés mal utilisés, maltraités, modifiés, abusés;
- toute autre condition résultant d'un mauvais usage;
- d'entretien, de nettoyage ou de soins inadéquats.

19. RÉCLAMATION

Pour faire une réclamation ou pour vous informer au sujet de votre produit Jaymar, veuillez contacter le marchand autorisé de Jaymar où l'achat original fut fait.

Toute réclamation sous garantie, requiert **une preuve d'achat** ainsi que **la facture originale**. Si ces informations ne sont pas fournies par le détaillant, Jaymar se réserve le droit de rejeter la requête. Jaymar se réserve le droit de demander des photos pour vérification et/ou de retourner les pièces défectueuses à son usine.

Les requêtes doivent être faites par l'intermédiaire du détaillant duquel le meuble a été acheté. Le détaillant communiquera avec Jaymar lorsque nécessaire. Trois photos devront être remises à l'appui de la requête : 1re Photo de l'ensemble de la pièce de la maison avec le mobilier Jaymar. 2e Photo plus près avec l'ensemble du morceau défectueux. 3e Un gros plan du problème de cet item. Dès que votre réclamation sera reçue avec les trois photos demandées, un dossier sera ouvert.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un marchand autorisé de Jaymar ou contactez-nous à info@jaymar.ca

20. PROCÉDURE DE SERVICE AU TITRE DE LA GARANTIE

La marchandise doit être inspectée immédiatement à la réception des commandes par le détaillant et /ou le client. Toute réclamation doit être faite à ce moment.

1. Les dommages liés à la livraison doivent être rapportés dans les 7 jours suivant la livraison. Après ce délai, toute réclamation sera déclinée.
2. Si la marchandise arrive endommagée, il est de la responsabilité du détaillant et son client de soumettre une réclamation à la compagnie de transport.
3. Si la marchandise est en toute autre façon défectueuse, le détaillant doit absolument aviser Jaymar immédiatement.
4. Les retours ne seront acceptés que sur autorisation écrite préalable. Une fois l'autorisation accordée, le détaillant a 30 jours pour retourner la marchandise.
5. S'il est nécessaire de retourner le meuble à l'usine à des fins de réparations, les coûts liés à l'emballage et au transport, du consommateur vers et depuis le détaillant, ne sont pas couverts par la présente garantie; par conséquent à l'entière responsabilité du partenaire détaillant et son client.
6. Jaymar ne sera pas responsable des dommages et frais de transport des marchandises incorrectement emballées pour le retour.
7. La marchandise doit être retournée par le transporteur spécifié par Jaymar.
8. Jaymar peut choisir d'autoriser la réparation ou de faire les ajustements plutôt que d'échanger. Jaymar ne sera pas responsable pour les défauts qui résulteraient d'un entreposage ou d'une manutention inadéquate après que la marchandise a quitté son usine.
9. S'il est impossible de remplacer la marchandise par un produit identique, Jaymar se réserve le droit d'utiliser un produit similaire de valeur égale. L'obligation de Jaymar n'excédera en aucun cas le coût initial versé par le détaillant.

Veillez noter que des frais de 50% seront chargés pour les retours sans autorisation du manufacturier. Cette politique a pour objectif de clarifier les frais qui seront chargés pour le retour de marchandise sans autorisation de retour et/ou non fondés.

Nous vous remercions d'avoir acheté un meuble Jaymar. Nous espérons que ce meuble rembourré fait sur mesure ajoutera du charme à votre foyer pendant des années à venir.

***Qu'est-ce que le boulochage?**

Le boulochage ou les peluches sont de petites boules ou brins de fibre de textile qui se desserrent sur la surface d'un tissu. Lorsque les fibres d'un fil se brisent, ils s'entortillent lorsqu'on s'assoit ou qu'on se frotte sur le mobilier. La friction provoque les fibres à se détacher et forme de petites boules.

Il est important de savoir que le boulochage est tout à fait normal et disparaîtra lorsque les fibres excédentaires sont enlevées. Ce n'est pas un défaut du textile et ce n'est ni couvert par la garantie.

Comment enlever le boulochage

La façon plus rapide et efficace d'enlever les peluches est d'utiliser un rasoir à peluche à batterie ou électrique. Si d'autres peluches réapparaissent, elles peuvent être rasées à nouveau. Il peut être nécessaire de répéter l'opération à quelques reprises, mais l'apparition des peluches va diminuer et éventuellement cesser une fois l'excédent de fibres libres enlevées.